

PANAMA – Séance sur les sujets d'actualité : Commentaires de la communauté sur l'élaboration accélérée d'une charte PDP de la GNSO

Lundi 25 juin 2018 – 17h00 à 18h30 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

ORATEUR Bon après-midi. Nous sommes le 25 juin et nous allons avoir notre séance sur la communauté et la GNSO.

HEATHER FORREST : Bonjour à toutes et à tous. Il est déjà 17:01. Nous avons maintenant la possibilité de parler d'un intérêt important pour nous tous. Nous avons besoin de savoir ce que pense la communauté de ce PDP accéléré et le développement de la charte pour ce PDP accéléré. Je suis très heureuse de voir beaucoup de personnes dans la salle.

Je m'appelle Heather Forrest et je suis à la tête de la GNSO, je suis présidente de la GNSO. J'ai d'autres collègues du Conseil de la GNSO.

Mon travail aujourd'hui, ce sera de lancer un petit peu ce processus de développement de la charte. Et j'essaie de vous présenter, donc, ces diapositives.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

Donc mon travail en fin d’après-midi, c’est de lancer cette séance, de vous indiquer pourquoi nous sommes ici, quels sont les objectifs que nous avons et de donner la parole à mes collègues, aux intervenants au panel. Cela va être un compte rendu sur le statut du Conseil de la GNSO par rapport à ce processus de PDP accéléré.

Qu’est-ce que c’est que ce développement de politiques accéléré ? Et bien, c’est une charte que nous voulons lancer et aujourd’hui, nous voulons parler de ce processus et savoir ce que vous avez à dire à ce sujet au niveau de la communauté. Il y a six grands thèmes que nous allons couvrir: les différents critères pour l’équipe, le leadership, l’envergure, les prises de décision, les méthodologies, les rapports, la gestion des problèmes, traitement des problèmes, résolution des problèmes qui pourraient se poser.

Chacun va se présenter, va présenter un thème. Nous avons environ 10 minutes pour chaque thème et ensuite, nous vous donnerons la parole. Nous sommes ici pour vous écouter. Nous sommes ici pour savoir ce que vous pensez ce processus accéléré. Nous allons présenter chaque thème, nous allons lancer le débat. Il y a des micros numérotés dans la salle si vous voulez vous exprimer. Nous vous apporterons un micro et nous allons essayer d’être efficaces cet après-midi. On n’est pas là

pour faire du volume, pour noter la répétition de certains commentaires, les forces et les faiblesses de chaque commentaire ; on est là pour capturer autant de point de vue que possible. Donc si un commentaire a été effectué, merci de ne pas le répéter parce que nous prendrons des notes sur ce que vous dites et sur vos opinions. Voilà donc notre ordre du jour.

Nous allons passer au transparent suivant. Quel est le statut actuel ? Ce sur quoi nous travaillons actuellement, ce sont les spécifications temporaires qui datent du 17 mai 2018 de la part du Conseil d'Administration de l'ICANN avec le RGPD qui rentrait en vigueur le 25 mai 2018. Nous avons donc une obligation en tant que Conseil de la GNSO de s'engager dans un processus de développement de politiques. C'est notre responsabilité dans le cadre de l'Article 12 des textes constitutifs de l'ICANN. La GNSO a pour tâche et pour responsabilité de développer des politiques par rapport aux gTLD. Et nous prenons cela très au sérieux.

Les spécifications temporaires sont assez nouvelles, évidemment. Le Conseil de la GNSO doit répondre maintenant aux spécifications temporaires et évaluer ces spécifications temporaires au regard des politiques par consensus, ces parties contractantes qui sont membres de la GNSO qui travaillent de cette manière. Donc cela a un impact fort, vous le comprenez, sur la GNSO.

Il y a également un point très important, c'est le calendrier. On n'a que 365 jours devant nous depuis le 17 mai 2018. Donc le sablier est déjà lancé. Si vous le voulez, nous avons moins de 12 mois pour faire notre travail ; et donc c'est pour cela que c'est un PDP accéléré. On est donc limités en temps. On a comme date limite le 25 mai 2019 et nous avons pensé que la meilleure manière de gérer cette situation, c'est d'effectuer ce PDP accéléré. Et fondamentalement, un EPDP, c'est un PDP accéléré. C'est exactement la même chose qu'un PDP au niveau de son fonctionnement, de sa méthodologie. C'est comme un PDP traditionnel mais il y a une certaine flexibilité. Il est important de noter que le PDP est un mécanisme qui n'a jamais été utilisé. C'est une première pour la GNSO. Cela signifie donc que nous apprenons au fur et à mesure de l'avancée de notre travail.

Pourquoi un processus accéléré ? Il semble que ce soit le meilleur mécanisme pour avancer. Il est accéléré, donc, puisqu'il est limité à une période de 12 mois. Normalement, les PDP normaux, standards, le développement des politiques, n'est pas limité dans le temps de cette manière. Mais je crois que c'est absolument nécessaire d'utiliser un PDP accéléré dans ce cas de figure.

Donc nous avons dialogué avec le Conseil d'Administration de l'ICANN. Nous avons beaucoup dialogué depuis le 17 mai 2018,

depuis ces spécifications temporaires. Nous continuons ces débats et ces dialogues avec les membres du Conseil d'Administration. Pas plus tard que ce matin, nous avons parlé et avancé ensemble afin de développer deux documents, les demandes d'initiation et la charte. On va revenir sur ces documents d'ici peu, vous expliquer comment cela est un petit peu différent au PDP standard.

Il y aura une réunion de la GNSO mercredi à ICANN61 et nous avons une motion d'approbation de la charte et du document d'initiation, de lancement. Nous voulons faire une séance aujourd'hui, avant mercredi bien évidemment, pour donner à la communauté et aux communautés la possibilité de s'exprimer et de donner leur point de vue avant que le Conseil de la GNSO vote sur ces documents. Je ne sais pas si nous serons en position de voter mercredi. Néanmoins, nous devons nous y préparer le plus possible et donner à la communauté la possibilité de s'exprimer.

Et ensuite, nous travaillerons au niveau de la GNSO demain toute la journée. Le Conseil de la GNSO va travailler à ces documents, à cette charte. Vous avez devant vous ces intervenants, vous avez des personnes qui seront responsable de travailler demain à l'élaboration de la charte et du document de lancement.

Donc voici ce processus. Ce que je voudrais souligner, les points les plus importants, comme je l'ai dit auparavant, un PDP accéléré est un PDP. C'est véritablement différent pour les raisons que je vous ai citées. On a différentes étapes.

Pour un PDP standard, l'identification d'un problème, l'analyse, la documentation d'un problème par un rapport du personnel, une période de commentaires publics ; cela prend du temps. Et un PDP accéléré ne passe pas par cette première étape et commence par une demande d'initiation, une charte.

Et tout ce dont on va parler aujourd'hui, ce sont des points qui seront capturés dans les deux documents, dans la charte et dans cette demande d'initiation. C'est au niveau administratif, au niveau interne que nous pourrions travailler pour essayer de régler ce problème.

Donc vous allez reconnaître un groupe de travail d'EPDP, qui fera partie de l'équipe, composition donc de l'équipe, leadership de l'équipe, l'envergure de travail – les tâches plus précisément –, les méthodologies de prise de décision et résolution des problèmes.

Donc voilà un calendrier pour ce PDP accéléré. À la suite de l'expiration des spécifications temporaires, qu'est-ce que cela veut dire pour nous ? C'est simplement le début du processus

---

dont on parle aujourd'hui. Vous pouvez noter que nous avons un calendrier qui reste provisoire. Nous espérons nous y tenir. Nous devons être réalistes. Nous pensons l'être. Et le travail principal de ce travail doit être fait entre maintenant et Barcelone. Ensuite on a une période de commentaires publics. On a l'incorporation des commentaires public, la prise en compte des commentaires publics et le rapport final et proposer tout cela au Conseil d'Administration.

Cela veut dire que notre effort de travail ne représente qu'une durée de quatre mois. Sur quatre mois, nous devons extrêmement travailler. Cela a des implications très fortes. C'est un calendrier resserré. Vous allez noter qu'il y a beaucoup de pression, donc, sur tous ces points individuels que nous devons traiter.

Donc voici les thèmes que nous aimerions soulever. Nous aimerions connaître votre point de vue à ce sujet, composition de l'équipe, critères pour l'effectif – pour faire partie de l'équipe –, méthodologie de prise de décision, compte rendu de statut et résolution des problèmes.

Je vais maintenant donner la parole à nos intervenants. Je vais donner la parole à mon collègue Keith Drazek, qui va parler de la composition de l'équipe.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Heather. Excellent résumé de la situation. Je serai très heureux avec mes collègues de passer en revue tous ces thèmes.

Je m’appelle Keith Drazek. Je fais partie du groupe des registres.

La composition de l’équipe, les membres de l’équipe, qui seront-ils pour ce EPDP, ce groupe de travail EPDP ? Nous avons beaucoup d’expérience avec des PDP, on a beaucoup travaillé à des PDP à la GNSO. Nous avons fait l’expérience de groupes de travail intercommunautaires, le CCWG, pour la piste de travail numéro 5 dont on vient de parler dans la séance précédente. On en a parlé avec des membres du GAC, on a travaillé avec des membres du GAC. Donc nous devons développer une structure de membership pour le EPDP.

Comme l’a dit Heather, on a un rapport initial qui est dû dans quatre mois. Donc ce groupe doit être agile, doit être en mesure de travailler efficacement, de travailler avec l’obtention d’un consensus et de travailler très rapidement, de tenir les délais.

Donc ce que nous voudrions faire, c’est nous assurer que nous avons une bonne représentation au sein de cette équipe des différents groupes et des différents intérêts. Mais nous voulons



nous assurer que cet engagement est en rapport avec la structure de l'ICANN.

Ce sont des questions très ouvertes pour le moment qui se posent et on est là pour vous écouter.

Donc est-ce qu'il doit y avoir des compétences ou une expertise précise, spécifique pour les membres du EPDP ? Et ce serait confirmé indépendamment pour s'assurer que l'on répond aux critères ? Quels critères devons-nous respecter ?

Au niveau du Conseil, il y a un besoin d'un engagement constructif parce que si on ne travaille que sur quatre mois, il faut vraiment bien travailler en équipe avec la volonté et l'acceptation de compromis également. Si on veut arriver à un consensus, on aura besoin d'effectuer des compromis. On ne peut pas vouloir uniquement conserver le statu quo, avoir des attitudes difficiles, ne voulant pas accepter des changements par exemple.

Donc pour cette composition de l'équipe, comment nous assurer qu'il y a une diversité au sein de l'équipe ? Ça, c'est des questions ouvertes qui vont nous permettre de lancer le débat. Nous vous écouterons.

Je vais faire une pause et j'aimerais répondre à vos questions à ce niveau. En tant que groupe, est-ce que vous avez des choses à

dire sur cette composition de l'équipe? Je veux que tous les points de vue soient représentés. Mais je le rappelle, on a très peu de temps. On doit avoir un résultat solide, obtenu très rapidement. Donc je fais une pause et je donne la parole à qui le désire. Des membres du personnel vous apporteront ces micros.

STEVE DELBIANCO :

Steve DelBianco des entités commerciales.

La composition doit inclure des personnes qui sont sensibles à la mise en œuvre des solutions ou bien simplement un développement des politiques ?

On a ce calendrier serré. Cela ne s'arrête pas avec le Conseil d'Administration. Qu'en est-il de la mise en œuvre ? Est-ce qu'en 365 jours, on va être en mesure de faire des choses très nouvelles ?

KEITH DRAZEK :

Merci Steve. Oui, bonne question. Cela dépend de l'envergure et du travail de l'équipe, donc quel va être véritablement le travail que l'on va demander à l'équipe d'effectuer. Là, cela va avoir un impact sur la mise en œuvre.

En tant que Conseil, ce qu'on nous demande de faire, c'est de revoir, approuver, rejeter ou amender les spécifications

temporaires. Ce n'est pas encore très clair à ce niveau, à cette étape dirais-je, s'il y aura véritablement un travail de mise en œuvre. Mais cela dépend du travail que l'on va demander à l'équipe, des besoins de la mise en œuvre de politiques.

JOHN LAPRISE :

En plus de l'engagement, du compromis, je crois qu'il y a un fort engagement à effectuer beaucoup de travail très rapidement. Il faut être très disponible. C'est des heures et des heures de travail, me semble-t-il, en seulement quatre mois.

KEITH DRAZEK :

Merci John. Le Conseil, je crois, en a parlé il y a de cela une heure et demie. L'intensité, en effet, du travail est élevée. Et sur une période quatre à cinq mois, cela peut être 30 heures par semaine pour être bien préparé, engagé, sensibilisé, prêt à faire des conférences téléphoniques, assurer un suivi avec les unités constitutives, avec les parties prenantes, beaucoup de communication. Donc cela va être très difficile, très intense et intensif. Et pour participer, cela demande une grande disponibilité. Il va falloir retrousser ses manches et s'engager en temps. Et on ne pourra pas rattraper ce travail. Cela va être un processus, une fois qu'il sera démarré, qui va se poursuivre constamment.

ALAN GREENBERG : Vous avez terminé votre présentation ? Vous allez présenter plus de choses sur le statut actuel sur la composition de l'équipe, ce que vous en pensez ?

KEITH DRAZEK : Merci Alan, bonne question. Voilà tout ce que je voulais vous dire. Ma présentation est terminée. On est là pour écouter, pour vous écouter. On n'est pas arrivés à des conclusions avant de vous parler. On a différentes options. On est là pour écouter.

ALAN GREENBERG : Donc la taille de l'équipe, qu'est-ce qui serait valide et le plus utile comme taille d'équipe ?

KEITH DRAZEK : Oui, on y a réfléchi. On pense que c'est une petite équipe pour que ce soit gérable. Et on a pensé à 30-40 personnes à peu près pour avoir une bonne représentation, pour s'assurer également d'avoir des membres suppléants qui puissent prendre la relève si besoin est. Et vraiment, c'est la communauté au sens large dont on a besoin. On n'a pas besoin d'une équipe de 100 ou 200 personnes ; cela, c'est sûr.

---

Nous allons donner la parole à Kathy.

KATHY KLEIMAN :

Merci. Est-ce qu'il y a des compétences, une expertise que les membres de ce EPDP devraient avoir ? Sans exclure quiconque, il y a une expertise que l'on pourrait offrir à ceux qui vont entrer et c'est quelque chose qui est lié au RGPD. C'est une loi compliquée et tout le monde devrait avoir une base d'informations, une terminologie, les articles, les principes, etc. Il y a beaucoup de très bons cours sur le RGPD. Je sais que le Conseil de la GNSO en a parlé. Il faudrait qu'il y ait la possibilité de connaître les principes de base de cette réglementation. Donc sans exclure quiconque, je pense qu'il faut donner la même base de connaissances à tout le monde. Je crois que c'est une très bonne idée, une bonne manière de commencer, à propos du RGPD bien sûr.

KEITH DRAZEK :

Merci Kathy. C'est un très important. Nous en avons parlé au niveau du Conseil. Nous en avons parlé lors de notre dernière téléconférence. Je crois que nous sommes parvenus à un accord. Nous ne voulons pas qu'il y ait de barrières pour la participation. Nous voulons qu'il y ait une compréhension de base concernant les points fondamentaux. Et nous voulons

trouver des moyens d'aider, d'éduquer, de former les participants, de trouver des ressources que nous pourrions leur recommander pour mieux comprendre ce règlement et pour être informé. Donc c'est quelque chose dont nous tenons compte. Bien.

Nous allons passer à la personne numéro 1, ensuite à la personne numéro 5.

ANNE AIKMAN-SCALESE : Merci. La question concernant la composition est liée aussi au calendrier parce que nous avons une question de temps, il y a un avis du GAC aussi. Est-ce qu'il y a une manière, même si c'est un processus d'élaboration de politiques de la GNSO, d'inclure dans l'équipe une manière d'avoir l'opinion du GAC en cours de route de façon à ce que ce processus ne soit pas retardé non plus ?

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup. Je pense que la réponse est que c'est une question très importante. Je pense qu'au niveau de la participation, il faudrait voir comment cela peut être mieux incorporé. Comme je l'ai dit dans mon commentaire initial, nous avons un PDP de la GNSO aujourd'hui sur les procédures

ultérieures basé sur la piste numéro 5, les noms géographiques. Donc c'est un modèle que l'on pourrait suivre.

Je suis d'accord pour entendre votre opinion. Je reconnais qu'il y a une participation avec des parties intéressées. C'est très important d'être sûrs que nous avons la possibilité de consulter tout ce monde pour avoir un avis initial.

LORI SCHULMAN :

Je voudrais faire un commentaire et une question. D'abord en ce qui concerne les expertises des participants, je pense qu'il serait bien d'avoir des membres expérimentés dans ce groupe du point de vue technique, du point de vue politique aussi. Comment est-ce que vous allez travailler par rapport aux autres PDP qui sont en cours ? Nous avons trois PDP importants. Je suis inquiète parce que moi, j'ai beaucoup travaillé sur un PDP. C'est bien, on a une priorité pour l'organisation. L'organisation et la GNSO, ICANN Org, avec la communauté, comment nous allons prioriser ce travail pour que les autres PDP suivent leur cours aussi ? Donc je pense que c'est très important de rentrer un petit peu dans cette discussion et de décider s'il s'agit d'une priorité de la communauté ou s'il y a d'autres PDP qui sont plus importants pour la communauté.

Ensuite en termes de composition, je pense qu’on pourrait considérer la possibilité d’être plus flexibles, s’assurer que l’on ne va pas travailler avec des unités constitutives, des silos des parties prenantes. Donc je pense qu’il faudrait avoir des membres, une unité constitutive de membres qui votent et d’autres membres qui ne votent pas pour ne pas créer des silos.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Lori, merci de votre opinion. C’est exactement pourquoi nous avons cette conversation aujourd’hui, pour être sûrs que tout le monde comprend qu’il s’agit ici d’une opportunité pour trouver la meilleure manière d’aborder tout cela.

En ce qui concerne les priorités, ici, c’est une priorité pour le Conseil de la GNSO parce que le Conseil de l’ICANN a demandé à travers l’utilisation de spécifications temporaires concernant le RGPD en conflit avec le WHOIS, etc., donc il était nécessaire de mettre en place tout ce système avec ce calendrier, avec les priorités que cela implique. Mais tout cela a un effet domino sur le travail de la communauté, bien sûr.

Donc je m’excuse, je ne peux pas prendre davantage de questions. Je vais donner la parole à mon collègue Paul



McGrady. Et ensuite, si vous avez des questions, si à la fin nous avons le temps, je prendrai d'autres questions. Merci.

PAUL MCGRADY :

Merci Keith. Je suis Paul McGrady et je vais aborder ici ce thème parce que j'ai pensé que c'était le thème le plus simple. Donc j'espère que ce sera le cas. Je vais vous parler du leadership de l'équipe de EPDP. Spécifiquement, je vais vous parler de la façon dont nous avons identifié le type de leader que nous recherchons, le type de structure que nous voulons mettre en place, ce type de choses.

Par conséquent, certaines des options que nous avons sont : qui devrait nommer les leaders de ces équipes ? Est-ce que le Conseil de la GNSO peut nommer ces leaders de l'équipe de EPDP ? Nous allons voir le temps que cela va prendre pour que ce groupe de travail nomme sinon son équipe de leadership elle-même. Récemment, on m'a dit que le CCWG par exemple, pour son leadership, ce leadership a été nommé et a été nommé par le groupe de travail lui-même. Donc je pense que c'est une possibilité. Ensuite, d'autre part, les groupes de travail, normalement, dans le cas de PDP, nomment leur propre leadership. Donc peut-être qu'on peut travailler comme on le fait normalement. Voilà, c'est une des choses dont nous voulions

parler, c'est-à-dire comment est-ce que le président de cette peut être ou sera nommé.

Ensuite, deuxième point, quelles sont les attentes d'engagement au niveau de ce président. Si on a un groupe de travail qui doit travailler 30 heures par semaine, que va devoir faire son leadership alors ? Quelle quantité d'heures va-t-il devoir effectuer ?

Ensuite, si ce président vient d'une équipe d'EPDP, d'où il vient, est-ce que c'est quelque chose qui vient de la base ou est-ce que c'est un directeur qui vient de l'extérieur de l'équipe ? Donc il y a une série de questions ici que nous voudrions poser. Nous allons vous donner la parole. Qui devrait nommer le président des équipes ou le leadership de ces équipes ?

Ensuite, comment est-ce que ces équipes peuvent atteindre leurs objectifs au niveau du temps de travail ? Est-ce qu'on devrait avoir un seul président ? Un président et un coprésident ? Un président et un vice-président ? Un président et deux vice-présidents ? Est-ce qu'ils devraient travailler en table ronde ? De quel type de structure pouvons-nous parler ? Voilà, je voudrais des commentaires là-dessus.

Ensuite, est-ce qu'il y a une série de compétences ou d'expertise que ce président devrait avoir ?

Donc je pense que peut-être que ces présidents vont être à cette place pour la première fois, donc comment les aider ? En tout cas, nous allons probablement avoir une série d'expertise et il faudra quelqu'un qui a déjà fait quelque chose de similaire auparavant ; ce sera peut-être mieux. Mais de nouveau, je le laisse entre vos mains.

Donc je vais ici donner la parole au public.

STEVE DELBIANCO :

Steve DelBianco de l'unité constitutive commerciale.

Pour répondre à votre question, je dirais qu'il faudrait que le Conseil désigne le président plutôt que ce soit les équipes et il faudrait que ce soit en plus des représentants qui vont être nommés dans ce groupe. Je pense qu'on a besoin de quelqu'un qui ait beaucoup d'expérience, qui puisse donner des résultats très spécifiques et techniques. Donc je pense que cela doit inclure des PDP qui ont été faits auparavant mais aussi la possibilité de rédiger et puis des groupes comme le CCWG, ce type de PDP, la transition des fonctions IANA.

On a beaucoup de talent que l'on peut trouver dans ces expériences préalables. Donc je pense qu'il faut tirer et il faut trouver des présidents, des coprésidents, de façon à avoir une

équipe de leadership qui va répondre aux besoins concernant le temps et l'expertise pour ce EPDP.

ALAN GREENBERG :

Heather, je ne voudrais pas me répéter mais bon, je crois que Conseil doit nommer ce leadership. Il faut choisir quelqu'un qui ait démontré ses compétences. Et le succès de ce type de groupe va dépendre des compétences du président. Donc peu importe si on a un président, deux coprésidents, un président ou deux vice-présidents, peu importe ; je pense qu'il faut que les gens soient à l'aise pour travailler dans ce domaine. Et les compétences du président pour suivre le rythme nécessaire et pour respecter les délais sont très importantes. Ce n'est pas seulement une question d'expertise, il y a toute une série de choses qui sont en jeu.

Je pense que s'il y avait un président, c'est un travail « full time » et la personne doit vraiment se consacrer à cela. Pour le vice-président, si on a plusieurs vice-présidents ou coprésidents, ce sera peut-être un peu différent mais moi, ma propre expérience, c'est qu'il faut espérer que cette personne ne travaille pas à plein temps quelque part parce que sinon, elle ne pourra pas y arriver.

Ensuite, vous dites que le groupe nomme son président. Je pense qu'il ne voudrait mieux pas.

PAUL MCGRADY :

Merci beaucoup, merci pour votre opinion.

Nous donnons la parole au numéro 3. .

MICHELE NEYLON :

Cette question concerne le président. Une chose à laquelle je pense, présider ce type de groupe, c'est difficile s'il y a beaucoup de désaccords qui peuvent surgir. Donc je pense qu'on a peut-être ici l'occasion de combiner ce dont on parlait dans les conversations que nous avons avec le Conseil aujourd'hui, à savoir un facilitateur indépendant, un président, que ce président soit quelqu'un qui soit complètement indépendant parce que comme vous l'avez dit, c'est un travail à plein temps, c'est une personne qui puisse travailler à plein temps dont on a besoin vu les délais ici. La plupart des gens qui sont dans cette salle, par exemple, ont un travail au quotidien à temps complet. Il faudrait donc trouver un patron qui accepterait de renoncer à son employé pendant six mois, ce qui est difficile.

Donc je pense que la plupart des gens qui travaillent ne peuvent pas offrir cette quantité de temps et ceux qui peuvent offrir cette

quantité de temps ne sont pas suffisamment expérimentés peut-être, n'ont pas suffisamment de compétences. Donc peut-être, essayez de trouver quelqu'un qui appartienne au cercle d'ICANN qui puisse travailler. Peut-être que ce ne sera pas facile mais je pense qu'il doit bien y avoir quelqu'un quelque part qui cherche un hobby, qui veut travailler dans la gouvernance de l'internet ou autre, peu importe. Mais voilà, on a besoin d'une personne comme cela.

PAUL MCGRADY :

Merci beaucoup Michele. Je suis sûr que tout le monde est conscient de cela dans la salle.

Le numéro 5, vous avez la parole.

ELLIOT NOSS :

Merci. Elliot Noss.

Je voudrais faire une suggestion. Michele a fait un commentaire portant sur la possibilité de réunir différentes compétences pour ce processus de EPDP pour qu'il arrive à terme. Avoir quelqu'un d'indépendant est une bonne idée.

Donc je voudrais suggérer ici la possibilité d'avoir un groupe de candidats ici qui seraient des membres antérieurs du Conseil. Nous avons beaucoup d'expérience dans ces groupes-là. Ils

connaissent leur travail, ils ont servi au niveau du Conseil d'Administration, ils ont une certaine indépendance dans le domaine du processus d'ICANN, ils connaissent cela. Donc je vous encouragerais à penser à cette possibilité comme une manière possiblement moins compliquée et plus simple, peut-être, de trouver ce type de leadership. Merci.

RENATA AQUINO RIBEIRO : Bonjour. Je suis Renata de la NCUC. Je suis inquiète au niveau de la diversité de la représentation équilibrée dans le domaine de ce EPDP. Et je suis d'accord avec ce que Michele a dit. Il me semble qu'un facilitateur indépendant sera peut-être la meilleure option dans notre cas, le meilleur choix pour ce processus de leadership, qui va devoir se focaliser sur les problèmes mais qui devra aussi s'inquiéter pour la représentation des parties prenantes, une représentation la plus diversifiée possible.

PAUL MCGRADY : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce point ? Ici, Kavouss demande la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Merci beaucoup. Je voudrais poser une question ou vous faire une petite recommandation.

Le président de ce groupe ou les coprésidents, les vice-présidents de ce groupe devraient d'abord travailler de manière collective et collégiale avec une collaboration complète et une indépendance complète aussi. Cependant, vu la situation, le président doit avoir une certaine expertise concernant la préparation de ce EPDP, son développement et doit avoir une expertise sur les thèmes pour pouvoir guider le groupe parce que sinon, l'efficacité n'existera pas, ne sera pas assurée.

Donc ce sujet est très très sensible et très compliqué très complexe, donc c'est important. Ces points-là sont importants. Nous devons nous assurer qu'il y ait une neutralité, un respect de tous les groupes, de toutes les affiliations, de toutes les provenances des participants. Merci.

PAUL MCGRADY Maintenant, je vais donner la parole à Susan ici à côté de moi qui va nous parler de la portée de ce travail, de son envergure. Je crois que c'est la partie la plus simple, peut-être.



SUSAN KAWAGUCHI : Bien. Donc la portée ou l'envergure de ce travail. Nous devons décider des objectifs, des délais et des livrables. Nous devons mettre en place une charte en quelques jours seulement alors que nous le faisons normalement en quelques mois. Donc nous avons besoin de votre opinion pour ce EPDP, l'équipe de ce EPDP. Quels sont les thèmes additionnels qu'elle doit considérer, cette équipe? Quelles seront les questions concernant la charte? Qu'est-ce qui ne doit pas être inclus ou considéré? Quels sont les objectifs ou les cibles, les livrables au niveau des délais et du calendrier? Plus tôt, quelqu'un a posé des questions concernant la mise en œuvre parce que normalement, nous avons un PDP avec des politiques, la mise en œuvre et ensuite cinq ans plus tard, on a la mise en œuvre qui est assurée de ce PDP. Ce n'est pas le cas ici. Nous avons quatre mois. Et donc la mise en œuvre doit commencer tout de suite après. Donc il y a différentes manières de travailler dans ce cadre. Nous avons plusieurs questions ici. Est-ce que les thèmes identifiés dans l'annexe sont importants dans le cadre de ce EPDP? Est-ce qu'il y a des livrables outre le rapport final? Est-ce qu'il y a des modifications qui doivent être considérées dans le calendrier préliminaire avec une année pour compléter ce travail?

Nous avons beaucoup de choses à accomplir en très peu de temps. Par conséquent, nous allons vous donner la parole. Nous allons commencer par le numéro 5.

ELLIOT NOSS :

En ce qui concerne la portée, je voudrais aborder une question qui est difficile pour le Conseil concernant l'inclusion ou pas. Il y a deux choses ici importantes. Si nous sommes capables en tant que communauté de faire avancer ce EPDP dans ce calendrier avec sa portée actuelle, je crois que ce sera un travail très impressionnant. Et j'ai peur que si on ajoute quelque chose comme un accès surveillé ou contrôlé à cela, que cela va compliquer les choses.

Le deuxième point – parce que je suis en faveur de ce type d'accès – mais je voudrais savoir, pas seulement le Conseil mais tout le monde, je voudrais savoir si tout le monde comprend que cet accès contrôlé existe déjà et qu'il est disponible pour la plupart, pour beaucoup de titulaires de nom de domaine. Il doit être amélioré. Par amélioré, je veux dire qu'il faut tenir compte de l'intérêt et des cas d'utilisation qui existent.

Par conséquent, cet accès étagé va être la tendance par nécessité. Nous, en tant que bureaux d'enregistrement, nous n'avons pas le luxe de ne pas offrir cela aujourd'hui. Nous, en

tant que bons citoyens d'internet, nous voulons continuer à améliorer notre travail et nos résultats. Et si nous travaillons ensemble, nous y parviendrons. Nous devons travailler ensemble en direct et sur le terrain. Donc un accès étagé sera la meilleure manière avec un travail de développement de politiques et travailler sur le marché avec une alimentation dans un sens et dans l'autre pour chaque niveau de travail. C'est seulement comme cela que nous pourrons y arriver.

SUSAN KAWAGUCHI : Numéro 2.

ROD RASMUSSEN : Rod Rasmussen à la tête du SSAC. Je serai bref.

SSAC a fait plusieurs recommandations à ce sujet par rapport au EPDP et nous allons envoyer une note à la GNSO. Nous sommes en train d'y travailler. C'est sur le site web de l'ICANN pour certains au niveau du document SAC 101.

STEVE DELBIANCO : Nous avons déjà beaucoup de critères avec des utilisateurs qui veulent accéder à des données par l'intermédiaire des registres et des bureaux d'enregistrement. Donc cela ne pose pas de problème, cela. Cela fait partie de l'envergure, de la portée de

---

votre travail. C'est absolument nécessaire de parler de l'accès à l'internet. Ce sera difficile, j'en suis conscient, mais c'est la moitié du problème, je crois.

L'accès aux données ne fonctionne pas bien actuellement. Il faut qu'il soit amélioré. ICANN Org a publié un cadre de travail pour des modèles unifiés pour un accès accrédité par rapport à des codes de conduite et je crois que cela peut vraiment compléter le travail de ce EPDP avec le travail fait par les gouvernements, par les différentes autorités ; l'accès par un code de conduite. Il faudra que vous travailliez sur ces différentes pistes, sur ces deux pistes. Et nous pensons en tant qu'entité commerciale qu'il est très important que vous vous penchiez là-dessus, sur cet accès, l'accès contrôlé, l'accès aux données.

SUSAN KAWAGUCHI : Micro numéro 3.

JAMES BLADEL : Je m'appelle James et j'aimerais rebondir sur ce qu'a dit Elliot. Je suis entièrement d'accord avec lui. C'est existentiel pour qu'on n'ait pas une portée trop large. Il faut rétrécir un petit peu l'envergure de votre travail. Le EPDP risque de nous mettre en retard. On parle d'accès, on parle de sujets importants, on a déjà

eu un PDP qui n'a pas fonctionné. On n'a pas réussi à un moment à répondre à toutes ces questions.

Donc ce qui m'inquiète, c'est qu'on se retrouve en 2019 avec aucune spécification temporaire et que cela nous pose beaucoup de problèmes. Moi, je crois qu'on est au bord du précipice. Donc je crois qu'il faudrait que ce soit une piste séparée. Il faudrait informer notre travail avec les PDP précédents, avec ce que font certaines cours de justice, au niveau de l'Europe notamment, le travail qui est effectué sur l'accès aux données.

Donc je vous encourage beaucoup, si vous voulez connaître le succès, vu le peu de temps imparti, il faut que ce soit le plus étroit possible. Il faut vraiment travailler uniquement sur ces spécifications temporaires et ne pas trop élargir.

GREG SHATAN :

WHOIS existe pour qu'il puisse être accédé. Donc cela serait comme bâtir sans fondation si on ne prenait pas cela en compte. On est des architectes. On a besoin de bases, on a besoin de fondations, de portes d'entrée, on a besoin d'accès. On a besoin de portes dans un avion pour rentrer dans un avion ; c'est un exemple. Et si vous voulez être utiles au niveau du WHOIS, dans

le cadre du RGPD, il faut se poser la question de l'accès. Ce serait absurde sinon.

Je sais que c'est très difficile pour les bureaux d'enregistrement et peut-être que vous allez avoir des résultats mirifiques en seulement un mois. Mais je crois que ce sera un processus difficile qui nous a un peu surpris, d'ailleurs. Donc on ne peut pas créer un WHOIS et dire qu'on ne peut pas avoir accès au WHOIS.

SUSAN KAWAGUCHI : Numéro 4.

ASHLEY HEINEMAN : Bonjour. Je suis du gouvernement des États-Unis, Ashley Heineman.

Je comprends bien tous les problèmes qui se posent et le calendrier très serrés de ce EPDP, tous les problèmes à régler. Mais ce qui m'inquiète ici, c'est que la perspective de l'utilisateur n'est pas assez prise en compte dans ce modèle, même dans le modèle des spécifications temporaires. Donc est-ce qu'il y a un engagement fort pour l'accès et l'accréditation et pour un travail rapide là-dessus, d'une manière constructive avec du concret,

qui inclurait également de nouvelles spécifications temporaires ?

SUSAN KAWAGUCHI : Nous l'espérons. Nous espérons qu'il y ait un engagement fort à ce niveau, en effet.

Numéro 2 et on s'arrête là. On a presque terminé.

ALAN GREENBERG : J'aimerais essayer de réunir un petit peu les différents points de vue. Je ne crois pas que l'on peut faire un EPDP en ignorant le modèle d'accréditation. Comme l'a dit Steve, c'est une partie essentielle des spécifications temporaires. C'est absolument nécessaire pour que cela fonctionne. Il faut être raisonnables. Mais si vous voulez parler de tous les problèmes d'accès qui se posent, ce serait de la folie. Cela doit être fait en parallèle avec l'aide du personnel peut-être, avec d'autres propositions qui nous arriveraient. Je crois qu'il faut faire preuve de sagesse.

Dans le cadre du EPDP, il faut réfléchir à la mise en place, la mise en œuvre du modèle d'accréditation. Donc moi, je crois qu'il faut prendre en compte les deux points de vue. On ne peut pas faire tout ce travail, on n'a pas assez de temps.

SUSAN KAWAGUCHI : D'autres commentaires ou inquiétudes ? Je crois qu'on peut écrire également sur des tableaux qui sont dans la salle.

Excusez-moi, j'ai oublié de présenter Rubens, qui va vous présenter le prochain point.

RUBENS KUHL : Donc on a parlé de qui, de quoi, du comment et maintenant, on voit plus le comment et la méthodologie de prise de décision.

Quelles seront les méthodologies qu'on va utiliser pour prendre ces décisions ? Donc dans notre charte et dans la plupart des PDP – cela ne change pas véritablement –, la question qui se pose, c'est est-ce que l'on doit changer pour ce PDP accéléré, est-ce qu'on doit modifier quelque chose.

Le niveau des décisions qui sont définies dans les procédures opérationnelles de la GNSO, c'est consensus entier – ce n'est pas l'unanimité mais c'est le consensus. Personne n'a mentionné contre le consensus défini ou demi-consensus pourrait-on dire. Une grande majorité de personnes sont tombées d'accord et une petite minorité est en désaccord. Donc nous avons un soutien fort, bien qu'une majorité de personnes étaient en faveur. Il y a eu quelques oppositions de soulevées et quelques divergences.



Donc la question qui se pose ici : est-ce que nous devons changer cette méthodologie qui existe déjà pour la GNSO, cette méthodologie de prise de décision en raison du calendrier très serré, en raison du risque de discordes, de contentieux ? Donc est-ce que vous avez des suggestions à ce sujet ? Vous pouvez maintenant vous exprimer. Nous aimerions vous écouter et nous avons la micro numéro 2. La personne au micro numéro 2 va prendre la parole.

MARK DATYSGELD :

Bonjour, Mark Datysgeld de l'entité commercial.

Est-ce qu'il y a déjà la possibilité qu'on n'arrive pas à un consensus, même un petit consensus ? Si on ne tombe pas d'accord, est-ce qu'on a une solution de repli ? Que fait-on ? Est-ce que c'était envisagé ?

RUBENS KUHL :

Oui, on peut y réfléchir. Mais pour notre politique de consensus, il faut que ce soit contraignant, il faut qu'on arrive à ce type de consensus. S'il y a un échec, la politique n'est pas contraignante et il peut y avoir des politiques adoptées volontairement. Mais s'il y a un échec, ce ne serait pas une politique contraignante.

Micro numéro 3 s'il vous plaît.

MILTON MUELLER :

Bonjour. Milton Mueller. Je fais partie des utilisateurs non-commerciaux et je ne pense pas que vous avez besoin de dévier de vos procédures, de vos procédures de prise de décision. Je ne sais même pas pourquoi vous vous posez la question. Parce qu'on dévie déjà en processus avec l'accélération du PDP. Je crois que c'est très dangereux lorsque l'on essaie de faire encore plus de processus. On a déjà des choses en place qui sont satisfaisantes, me semble-t-il.

Donc maintenant, on va dire qu'on a un petit peu peur de ne pas arriver à un consensus donc changeons un petit peu notre méthodologie de prise de décision. Si on n'obtient pas le consensus, on peut travailler un petit peu différemment. Je ne crois pas que ce soit une bonne idée. Il n'y a rien de particulièrement spécifique à un EPDP. C'est simplement la rapidité d'exécution. Il faut être beaucoup plus rapide. Cela ne change pas la méthodologie du consensus ou non, du soutien solide comme vous avez expliqué. Ce sont des critères qui sont déjà très pertinents et je crois qu'il faut les conserver. On n'a pas besoin de les changer. Gardez votre standard qui existe déjà. Les normes sont bonnes. Merci.

RUBENS KUHL : Merci Milton. On posait la question parce qu'on veut être clairs et transparents et tout mettre sur la table. On veut réfléchir à toutes nos procédures et voir si la communauté a de meilleures idées ou veut changer des choses.

KAVOUSS ARASTEH : Je crois qu'étant donné que la portée est très large, je crois que ce serait mieux que vous décidiez vous-mêmes de votre méthodologie de prise de décision. On n'a pas besoin de prédéterminer cela. Cela a fonctionné de par le passé, c'est bon. Je crois que l'équipe peut choisir la manière dont elle va travailler et la manière dont elle va arriver à prendre des décisions.

Lorsque vous parlez d'une section à amender, de quelle section parlez-vous? Je ne comprends pas très bien. Je crois que l'équipe doit parler de prise de décision, de sa méthodologie. C'est très clair. On doit avoir une idée très claire dès le début et il ne faut pas changer plus tard votre processus. Une fois que l'on commence avec un processus, il faut le conserver.

RUBENS KUHL : Merci Kavouss. Vous savez, nous avons notre charte et nous avons une liste qui existe par rapport à notre charte. Ce que vous suggérez, je pense, c'est que l'équipe puisse demander au

Conseil s'il voit un besoin de modifier ce processus de prise de décision. On pourrait travailler comme cela.

Micro numéro 2, je vous donne la parole.

RENATA AQUINO RIBEIRO : Bonjour. Je ne crois pas qu'on ait besoin de changer quoi que ce soit. On a déjà un processus pour bâtir le consensus. Mais étant donné que c'est une procédure accélérée, on va avoir besoin de beaucoup d'informations sur les procédures de prise de décision. C'est cela que je dirais. Et je m'exprime au nom de la NCUC. Pour ce PDP, il faut que ce soit très bien documenté parce que cela va aller très vite et les décisions vont être prises très rapidement. Donc tous les détails comptent.

RUBENS KUHL : Donc bien expliquer et rapporter la prise de décision, l'atteinte du consensus, avoir des lignes de conduite très strictes qui existent déjà à la GNSO, c'est ce qui sera fait. Merci.

Numéro 4.

MICHAEL GRAHAM : Michael Graham de l'IPC.

Moi, j'ai été vice-président de la GNSO pour le groupe de travail politiques et mise en œuvre. On étudiait les recommandations, l'adoption des recommandations. J'aimerais rappeler au groupe qu'on était tombés d'accord pour dire que le manuel des PDP, mises à part quelques exceptions, va s'appliquer au EPDP. Donc on peut utiliser le manuel qui existe déjà pour le développement des politiques.

RUBENS KUHL : Je ne vois pas d'autres mains se lever.

Donc je vais maintenant passer la parole à Darcy

DARCY SOUTHWELL : Merci beaucoup. Darcy Southwell. Je suis du groupe des conseillers pour le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement.

Donc je ne sais pas si cela va être très motivant ou difficile ce dont je vais vous parler, mais je vais vous parler des comptes rendus, comptes rendus réguliers qui existent déjà sur les PDP, vous le savez, qui proviennent de rapports publiés avant une réunion de l'ICANN, parfois plus fréquemment, comptes rendus, mises à jour et ainsi de suite.

Étant donné qu'on parle d'un EPDP avec un calendrier très très serré comme vous le savez, avant une réunion de l'ICANN, cela ne suffit pas. Donc il faut avoir des comptes rendus d'une manière un petit peu différente. À quelle fréquence ? C'est la question que nous vous posons. Quelles sont vos attentes par rapport au contenu des comptes rendus, des rapports préliminaires, des rapports intérimaires ? Est-ce que cela doit être mis dans la charte ? Quels sont les critères que l'on doit indiquer de la charte ?

Donc quelques suggestions s'il vous plaît de votre part concernant les comptes rendus et la manière dont ils seront délivrés.

Ce n'est pas très motivant, voilà, personne ne veut s'exprimer. Au micro numéro 3, nous donnons la parole à cette personne.

KURT PRITZ :

Bonjour. Kurt Pritz.

Il ne faut pas de barrière pour l'équipe. L'équipe doit pouvoir faire son travail rapidement. Le leadership ou le leader a besoin de personnel, a besoin d'un rapporteur qui peut faire des rapports aussi fréquemment qu'il le désire, mais il ne faut pas que cela ralentisse le travail de l'équipe. Il ne faut pas qu'il y ait des rapports séparés si l'on veut avancer rapidement. Le

rapporteur va pouvoir faire un travail important pour soutenir le leader, le chef de l'équipe. Il peut y avoir un facilitateur, il peut y avoir un médiateur, il peut y avoir un rapporteur pour faire avancer les choses rapidement.

DARCY SOUTHWELL : Je comprends, très bien.

MICHELE NEYLON : Pour les comptes rendus, il faut informer tout le monde. C'est pour cela que cela existe, c'est la bonne communication au sujet de l'avancée du travail qui est effectué : où est-ce qu'on va, à quel point sommes-nous arrivés. Et ce groupe peut faire ce qu'il veut, cette équipe peut travailler. Mais les décisions peuvent être rejetées. Donc cela va être très important, les communications par rapport à ICANN Org, par rapport aux entités d'ICANN, au Conseil d'Administration, communications avec le Conseil d'Administration vont être très importantes, communications avec toute la communauté ICANN et internet. Cela va être essentiel, c'est ce qu'on recherche cette communication.

À quoi cela ressemble ? Et bien, actuellement, nous communiquons, je ne sais pas si vous voulez beaucoup changer, je ne sais pas s'il y a besoin de beaucoup de personnel. Je crois qu'il y a déjà trop de membres du personnel à l'ICANN, donc on

n'a pas besoin d'en rajouter. Mais ce qui compte, c'est la transparence et une bonne communication.

DARCY SOUTHWELL : Micro numéro 2.

JOHN LAPRISE : Étant donné que ce EPDP accéléré a un calendrier serré, un des éléments de compte rendu, c'est simplement de peut-être dire est-ce qu'on est dans les temps, est-ce qu'on est dans les délais, oui ou non. Cela va donner la possibilité aux personnes qui ne se penchent pas particulièrement sur la question de savoir un petit peu si on tient les délais.

DARCY SOUTHWELL : Ça, c'est la responsabilité par rapport au processus, tout à fait.  
Micro numéro 3.

DONNA AUSTIN : Merci Darcy. Il y a une question ici qui est importante je crois et nous savons et nous sommes bien conscients qu'il y a un mois pour véritablement faire déjà beaucoup de travail. La liaison avec le Conseil est extrêmement importante. Donc les comptes rendus doivent être effectués si besoin et si on se dit que les



choses n'avancent pas bien, qu'il y a des problèmes et qu'il faut corriger le tire, corriger la direction dans laquelle on s'emprunte. Si cela ne fonctionne pas bien comme l'a dit Michele, on doit être au courant de savoir si cela ne fonctionne pas bien. Donc ces comptes rendus sont importants pour identifier les problèmes qui pourraient se poser et nous empêcher d'avancer et de faire le travail.

DARCY SOUTHWELL :

Merci Donna.

Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait prendre la parole ? Bien.

Je vais donc donner la parole à Stéphanie.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup Darcy. Je suis un membre du Conseil de la GNSO. Je représente le groupe des parties prenantes non-commerciales.

Prochaine diapositive s'il vous plaît. Le thème que je vais présenter aujourd'hui pour que vous nous donniez votre opinion est le problème de processus de résolution et d'évolution.

Comme nous l'avons dit, il y a déjà un processus dans le PDP accéléré, dans sa procédure, qui est présenté dans la procédure

de la GNSO. La question ici – et je ne voudrais pas regarder en arrière mais nous avons beaucoup d'expérience concernant l'équipe de révision de WHOIS ou en tout cas les processus de PDP qui ne sont pas arrivés à leur conclusion, comme par exemple l'expérience du RDS, du service de données d'enregistrement. Donc je vois déjà qu'il y a dans la salle des personnes qui ne sont pas du même avis.

Donc vu le peu de temps que nous avons, est-ce qu'il est nécessaire de modifier les sections qui existent et de permettre un système de résolution de litiges ou autres pour que les parties puissent être aidées pour que l'on puisse travailler avec une approche plus proactive pour résoudre les différents problèmes qui pourraient surgir ? Ce n'est pas la même chose que de soumettre une autre question concernant un responsable indépendant. Il s'agit ici de voir si on doit ajouter d'autres personnes pour participer à ce processus.

Alors est-ce que vous avez une opinion à ce propos ? Le numéro 4 au fond de la salle.

STEVE DELBIANCO :

Stephanie, je pense qu'il y a quelque chose dans le guide du PDP concernant les membres du groupe de travail qui devraient arrêter le travail du PDP. Je pense qu'on peut annuler cette

compétence dans le cas d'un PDP accéléré. C'est la première fois que nous travaillons avec cela. Mais je suggère que l'on retire cela de façon à pouvoir réussir. Le processus d'escalade est un très bon processus, mais le fait de pouvoir arrêter le processus dans ce cas-là pourrait être destructif et très dangereux.

STEPHANIE PERRIN :

Noté.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur cette question ?  
Michele, numéro 3.

MICHELE NEYLON :

Merci. Un des problèmes que nous avons eu pour ce PDP du RDS était que certains membres du groupe de travail entraient en confrontation de manière intentionnelle. Et on avait donc un dialogue dans lequel on avait un affrontement entre deux ou trois personnes et il n'y avait pas moyen de parvenir à un dialogue raisonnable.

Donc le problème que l'on a eu à ce moment-là, c'est quelque chose dont on a déjà parlé, c'est comment est-ce qu'on peut mettre en œuvre des normes de conduite quand on a différentes attentes, expériences au niveau de la culture, etc. En tout cas, nous avons besoin de tenir compte du fait que si les gens

---

arrivent avec une volonté d'affronter les autres membres de manière agressive, on ne pas y arriver parce que sinon, on va tomber et retomber dans la même histoire. Je pense qu'on peut extrapoler à partir de l'expérience de ce PDP du RDS qui n'est pas arrivé à sa fin.

Numéro 2 au centre.

MICHAEL GRAHAM :

Merci. Michael Graham avec IPC.

Je pense que beaucoup de tout cela va dépendre de l'approche, peut-être d'une approche modifiée mais surtout du leadership sélectionné et surtout de la sélection de la composition du groupe pour s'assurer que toutes les unités constitutives sont présentées, que les gens qui participent sont des gens qui vont travailler vers un consensus, qui apprécient l'importance de ce consensus et qui peuvent renoncer à ce que leur opinion soit prise en compte.

Je crois que ce que Michele vient de nous dire est très important.

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup.

Le numéro 4 au fond.

DANIELLE KEHL : Danielle Kehl, NCUC.

Je suis d'accord avec ce que Michele vient de dire. La résolution de litiges peut-être ne sera pas nécessaire si nous faisons du bon travail. Il faut aborder les choses de manière raisonnable et le leadership joue un rôle très important, c'est vrai.

STEPHANIE PERRIN : Numéro 5.

JOHN LAPRISE : Merci. Je suis suggère aussi que l'on s'assure que tout le monde participe dès le début du processus ; c'est important.

STEPHANIE PERRIN : Merci.

Au fond, numéro 5.

HERB WAYE : Merci. Herb Waye. Je suis l'ombudsman d'ICANN et bien sûr, je serai à votre disposition pour aider ce groupe de travail comme je l'ai fait dans le passé avec d'autres groupes de travail et d'autres équipes de révision de l'organisation et de la

---

communauté et avec certaines compétences et avec une disposition, une disponibilité pour faire de la médiation ou pour qu'une personne de l'extérieur vienne essayer de régler un litige. En tout cas, je peux participer à vos réunions si vous voulez ou je peux simplement y participer comme observateur. Et lorsque les problèmes surgissent, je peux vous aider comme cela. En tout cas, vous pouvez compter sur moi. Merci beaucoup.

STEPHANIE PERRIN : Au fond, le numéro 4.

STEVE DELBIANCO : Je voudrais vous demander que ce règlement de litige soit disponible et facile d'accès pour que le leadership sache qu'un membre ne suit pas ses engagements au niveau de la participation, du travail effectué à temps, si les engagement requis pour ce groupe ne sont pas respectés, il sera très difficile, si les gens n'ont pas une obligation de travail à respecter, à ce moment-là, nous ne parviendrons pas à notre objectif. Donc il faut qu'il y ait un contrôle, il faut qu'il y ait un processus, une escalade, que tout cela soit mis en œuvre pour être sûr que tout le monde respecte ses engagements.

STEPHANIE PERRIN : Je devrais ici ajouter quelque chose. Il devrait y avoir un système pour connaître les conduites, les normes de conduite que l'on attend des participants, les conduites aussi que doit connaître le leadership et ce dont nous discutons au niveau du Conseil. Je voudrais avoir votre opinion là-dessus : qu'est-ce que l'on fait lorsque les positions des parties prenantes sont clairement établies – comme on a vu cela dans ces dernières années pour certains thèmes – et lorsque les parties ne sont pas préparées pour avancer et parvenir à un consensus ? Alors comment on fait dans ces cas-là ? C'est exactement ce qui ici nous intéresse et on aimerait avoir votre opinion sur ce point-là. Merci.

Le numéro 2.

KAVOUSS ARASTEH : Merci beaucoup. Je vois ce type de processus et d'actions qui permet de donner une autorité, un pouvoir au président pour limiter la participation de gens qui ne sont pas d'accord et cela me paraît tout à fait inacceptable vu la complexité du système, vu l'importance du problème et pour une question de sérieux. Je pense que cela ne sera pas productif. Cela sera tout à fait contre-productif. C'est une limite et cela va à l'encontre de tous les principes et nous ne voulons pas donner cette autorité à l'équipe, à la GNSO ou à toute autre personne. Je pense que nous avons l'expérience du CCWG, de l'[ICC], etc. Je

demanderais qu'on ne mette pas de restrictions et que l'on ne donne pas une autorité au président et qu'il ne devrait pas avoir plus d'autorité que celle qu'il devrait avoir normalement. Il faut être libéral et il ne faut pas mettre ce type de contraintes. Merci.

STEPHANIE PERRIN : Nous parlons de ce processus de règlement de litiges. Je pense que nous n'avons plus le temps. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez les envoyer par courriel. Nous voudrions avoir votre opinion là-dessus ; vous voyez que c'est un thème difficile, compliqué. Donc nous serons ravis d'avoir votre opinion là-dessus.

RAFIK DAMMAK : Merci beaucoup. Bien.

Maintenant que nous avons couverts ces différents thèmes, nous sommes ici dans la dernière partie de notre réunion, c'est-à-dire la discussion sur les autres thèmes. Je pense qu'il faut être pratiques pour savoir quels sont les efforts qui devraient être effectués par ce EPDP, quels sont les types de ressources sur lesquelles on peut compter dans le but que les choses soient faites vu le temps limité que nous avons. Nous devons réfléchir et voir qu'est-ce qui est nécessaire, comme par exemple si l'on parle de méthodes de travail, quelle sera la fréquence des



téléconférences. C'est quelque chose, donc, qu'il nous faut organiser. Est-ce qu'on va avoir besoin d'experts externes ? De quel type ? Aussi, quel type de service additionnel pourrait être nécessaires pour que tout le monde puisse participer ? J'aimerais votre opinion là-dessus aussi.

Les ressources. Quels sont les outils qui devront accompagner ces ressources ? Le budget ? Il faut budgéter toutes les nécessités de cette équipe de ce EPDP pour que le travail soit fait en temps voulu.

Donc il y a ici une série de points qu'il va falloir aborder. On a besoin de nouveau de votre opinion pour que vous nous disiez si on a besoin de réunions face-à-face, si c'est quelque chose qui doit être envisagé, des réunions présentielles. Voilà.

Donc nous avons couverts déjà plusieurs thèmes, nous avons abordé déjà plusieurs thèmes, mais nous voudrions maintenant aborder cette dernière partie de la réunion et nous voulons entendre votre opinion sur tout ce qui a été oublié ou qui pourrait être considéré ici comme étant important.

ALAN GREENBERG :

Je pense que des réunions présentielles seraient importantes. Elles sont beaucoup plus efficaces, d'abord pour une question de temps. C'est un engagement aussi. Et je pense en tout cas

---

que c'est beaucoup plus efficace. Mais vu la taille du groupe, peut-être 40 personnes dans le PDP de RDS, nous avons des réunions présentielle de deux ou trois jours mais cela était très cher, 2 000 dollars par personne. Donc je voudrais savoir comment est-ce que le Conseil a l'intention de financer ces réunions présentielle, le cas échéant.

RAFIK DAMMAK : Numéro 1, vous avez la parole.

EDMON CHUNG : Je pense qu'une des choses que l'on pourrait discuter, puisque cela est déclenché par le RGPD, certains aspects juridiques, ce qu'on pourrait dire, c'est qu'il faudrait avoir des ressources légales, juridiques pour répondre à certaines de nos questions parce qu'il va y avoir des problèmes que les gens ne vont pas comprendre ou l'on va nous dire que cela va à l'encontre de la loi. Donc essayez de tenir compte de tous ces aspects, aussi.

RAFIK DAMMAK : Numéro 3, vous avez la parole.

DONNA AUSTIN : Donna Austin du groupe des registres.

Un des défis pour ce groupe de travail est le fait que ces spécifications temporaires ont des exigences qui doivent être confirmées tous les 90 jours. Il existe la possibilité que ces spécifications temporaires soient modifiées. Nous comprenons aussi qu'il existe la possibilité qu'il y ait des décisions venant des APD qui pourraient avoir un impact sur le travail de ce groupe également.

Donc un des points importants pour le Conseil, que le Conseil fournisse ses conseils ou que cela soit réglé par le groupe lui-même, mais il faut tenir compte de cela. Nous avons des changements qui peuvent apparaître dans ces spécifications temporaires tous les 90 jours. Il faut en tenir compte, il faut comprendre cela. On ne sait pas quelles sont les variantes mais on a un point ici qui peut être modifié pendant le développement de ces spécifications temporaires. Et il faut en tenir compte.

RAFIK DAMMAK :

Merci.

Numéro 4.

**BECKY BURR :** Bonjour. Je voulais confirmer que comme l'a dit le Conseil d'Administration au Conseil de la GNSO, nous savons que cet effort va requérir des ressources budgétaires. Nous ne sommes pas en train d'écrire un chèque en blanc ici mais nous savons qu'il faudra que des ressources soient disponibles. Nous voulons entendre votre opinion concernant les planifications nécessaires. Et ensuite nous allons appliquer la discipline de budgétisation que nous avons appliquée pour la piste de travail numéro 2. Mais le Conseil d'Administration a dit qu'il allait soutenir le travail de ce groupe de travail.

**RAFIK DAMMAK :** Nous essayons de connaître l'opinion du public concernant les besoins et ensuite, nous verrons la partie du budget et d'exigences nécessaires concernant le budget. Bien, merci.

**RAHUL GOSAIN :** Peut-être qu'il nous faut tenir compte de ce qu'Edmon Chung a dit tout à l'heure, c'est-à-dire peut-être qu'il y a des cas que l'ont peut considérer puisqu'il nous faut satisfaire les prérequis de ce EPDP. On peut avoir des liaisons venant du Conseil européen de protection des données à caractère personnel par exemple. Et peut-être qu'il faudra qu'un canal de communication soit établi avec ce Conseil de protection des données européen.

RAFIK DAMMAK :

Bien.

Nous avons numéro 4, 3 et 5.

STEVE DELBIANCO :

Je voudrais reprendre ce qu'Edmon Chung a dit en ce qui concerne le CCWG et la transition d'ICANN. Tout cela a été très cher et l'équipe juridique aussi coûte très cher. Je ne pense pas que ce soit vraiment nécessaire ici. Cependant, la possibilité de soumettre une question légale et d'avoir une réponse de la part d'une autorité qui s'y connaisse en lois européennes serait très utile de façon à ce que si nous avons des litiges, que ce type de litige puisse être interrompu. Maintenant, il faudrait voir si nous avons le budget pour faire cela.

KURT PRITZ :

Je voudrais reprendre sur ce que Michele a dit concernant un facilitateur. Comme président de ce groupe de travail, peut-être qu'il nous faut quelqu'un spécialisé en développement de consensus ou quelqu'un qui ait une série d'outils, quelqu'un qui connaisse les systèmes de construction de consensus et qui puisse appliquer aussi les normes de conduite, qu'il puisse faire venir un négociateur.

Donc je pense que différents outils professionnels indépendants seraient nécessaire ici.

RAFIK DAMMAK : Merci.

Numéro 5.

HADIA ELMINIAWI : Je vais vous parler des ressources, ce thème dont nous parlons depuis un moment. Je pense que les personnes qui ont pris la parole avant moi ont mis l'accent sur cette expertise légale, cet avis externe nécessaire concernant les questions juridiques. C'est un point important dont nous devons tenir compte et cela pourrait être fait à travers un expert externe qui pourrait venir je ne sais pas à quelle fréquence. Il faudrait programmer ces réunions avec cet expert en droit. Et cela serait utile qu'il soit dès le début présent pour que l'on ait une expertise en questions légales, qui va être capable de répondre aux questions du groupe de manière hebdomadaire ou mensuelle, peu importe.

RAFIK DAMMAK : Merci.

Nous allons conclure avec le numéro 3.

GREG SHATAN :

Je crois que cette idée d’avoir une expertise légale, un conseiller légal, c’est une bonne idée. Mais comme je l’ai dit, j’ai vu cela et pas seulement dans le contexte d’ICANN, il y a une grande diversité d’interprétations dans le domaine du droit. Et je dirais qu’il serait peut-être mieux d’avoir deux juristes ou personnes spécialisées en droit parce que si on a un seul cabinet d’avocats, on risque des fois d’avoir des désaccords.

On a des fois du mal à être objectif dans certaines situations de conseil légal et il faudrait voir aussi comment obtenir un conseil puisque finalement, tout dépend du client. Le client veut avoir un dialogue avec son conseiller et les questions que l’on pose normalement à un avocat, comment je fais cela pour arriver à tel objectif. Je pense que c’est important que le groupe sache qu’est-ce qu’il veut accomplir et qu’il sache si ce qu’il veut accomplir rentre dans le cadre de la loi et savoir comment il peut avancer pour rester dans le cadre de la loi.

Donc je pense qu’ici, cela peut se conclure sur une bataille juridique et on n’a pas besoin de cela. On a besoin de conseils, mais c’est tout.

RAFIK DAMMAK : Et bien merci beaucoup. Je crois que nous allons pouvoir redonner la parole à Heather.

HEATHER FORREST : Merci beaucoup, Rafik.

Nous allons avoir notre dernier transparent sur les prochaines étapes et séances additionnelles à ICANN62, qu'est-ce qui se passe maintenant.

Et bien le Conseil de la GNSO va se retrouver demain toute la journée à travailler pour la rédaction du EPDP. Et plus tard dans la semaine, le mercredi 27 juin le matin, nous allons commencer et poursuivre notre travail sur la demande d'initiation et la charte pour ce EPDP. C'est notre priorité absolue. Et comme je l'ai dit dès le début, mercredi après-midi de 13:00 à 15:00, nous aurons une motion à notre ordre du jour, une motion pour considérer cette charte et cette demande d'initiation, de lancement. Si on n'est pas prêts mercredi à 15:00, le Conseil de la GNSO débattrà de cela, il travaillera le plus rapidement possible à la suite d'ICANN62.

Notre intention cette semaine, c'est d'établir aussi clairement que possible ce qui peut être fait ici à Panama. Et nous voulons mettre en place cette équipe pour que son travail puisse être



lancé le plus rapidement possible. Et nous voudrions avoir un rapport initial avant Barcelone.

Je vous présente mes excuses. Il y avait des tableaux-papier autour de la salle. Si vous ne vous êtes pas exprimé oralement, vous pouvez écrire et Keith l'a offert. Mais nous pouvons rester un petit peu plus longtemps pour obtenir votre point de vue si vous le désirez, si vous voulez venir nous parler personnellement. Nous avons également ces tableaux-papier mais n'hésitez pas à nous poser des questions lorsque vous nous voyez dans les couloirs cette semaine à la réunion de l'ICANN.

Donc nous avons pris note aujourd'hui de tout ce qui a été dit. Tout a été enregistré dans la salle Adobe comme vous le voyez, il y a un scribe qui a fait son travail.

Nous vous remercions beaucoup de votre attention, cet après-midi et ce soir, et nous vous souhaitons une excellente soirée pour cette première journée de l'ICANN62. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**